

# Compte rendu de la séance du samedi 30 avril 2011

## Ordre du jour:

- Attribution des biens sectionnaires de Garrey

-----

## Délibérations du conseil:

### Mise à jour du rôle des biens sectionnaires de GARREY-GRELE-CHABREIN ( DE 2011 21)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 18 Mars 2011 relative à la répartition des biens sectionnaires de Garrey-Grêle-Chabreïn qui a fixé le nombre des ayant-droit pour la saison 2011.

Il donne lecture à l'assemblée d'un courrier de M POMEL Patrick qui indique que jusqu'à ce jour il s'est acquitté de la taxe d'habitation pour une maison située sur le territoire de la section , maison qu'il s'engage à occuper à partir de maintenant en qualité de domicile réel et fixe et par conséquent il sollicite son inscription sur le rôle des biens de la dite section au titre de l'article 2411-10 du CGCT et l'attribution d'un lot qu'il souhaite utiliser de manière individuelle .

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- d'inscrire M POMEL Patrick en qualité d'ayant droit pour la saison 2011
- de lui attribuer le lot vacant institué par la délibération du 18 mars 2011 étant précisé qu'après concertation avec les trois autres ayant-droit ce lot se trouve situé à l'extrémité est de la parcelle .
- dit que les autres dispositions prévues par la délibération du 18 mars 2011 restent inchangées.

-----

### Biens sectionnaires de GARREY mise en place de clôtures ( DE 2011 22)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation a été mise en place afin de confier la réalisation des travaux relatifs à la mise en place des clôtures des biens sectionnaires de Garrey.

Les entreprises LACOMBE, BOUT, MAGE et RIGAL ont été consultées

Seule l'entreprise RIGAL a fait une proposition pour un montant de 2.50 € le mètre linéaire de clôture posée .

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

- décide à l'unanimité de confier les travaux à l'entreprise RIGAL de CONDAT 15 pour un montant de **2.50** € de TTC le mètre linéaire de clôture . La longueur totale pouvant varier de 680 à 2500 m .

Installation d'une passerelle choix du M.O ( DE 2011 23)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation a été mise en place afin de confier la maîtrise d'œuvre des travaux relatifs à la mise en place sur la Rhue à un cabinet spécialisé.

Une proposition de prix émanant du cabinet SAUNIER de Clermont avait été faite pour un montant de 30416 € TTC

Le cabinet SEAU de Clermont-Ferrand a indiqué qu'il n'était pas intéressé

Le Cabinet LDI INFRA DALMAS 15 Roffiac a indiqué ne pas souhaiter fournir d'offre

Le Cabinet ARTENSE INGENIERIE à YDES a fait une proposition pour un montant de 9975 € HT

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

- décide à l'unanimité de confier les travaux au cabinet AERTENSE INGENIERIE à Ydes 15 pour un montant de **11 930.10 € TTC**